

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL - Mercredi 15 Juillet 2020**

DEL.2020.07.15-005 – Association Union Nationale des Combattants de Parempuyre – demande de subvention exceptionnelle.

L’an deux mil vingt, le quinze juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 2
- Absents : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 JUL. 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry		X	CHHIM Catherine
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane			
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

**DEL.2020.07.15-005 – Association Union Nationale des Combattants de Parempuyre –
demande de subvention exceptionnelle.**

Rapporteur : Madame Nicky GUILBAULT

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Vie locale en date du 1^{er} juillet 2020 ;

L'association « Union Nationale des Combattants de Parempuyre » sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour prendre en charge une partie des frais d'aménagement de la Maison du combattant (Frais de matériel informatique, vitrines, mannequins).

Il est proposé de répondre positivement à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame GUILBAULT

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ↓ **Décide** d'accorder une subvention de 500 € à l'Association Union Nationale des Combattants de Parempuyre.
- ↓ **D'inscrire** cette dépense au compte 6574-025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre

Le 15 juillet 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre